

OBLIGATOIRE

- **Candidater** à l'une de nos formations directement via notre site

www.im-saintetienne.fr/integrer-limse/

Des documents vous seront demandés : Photo d'identité Pièce d'identité Curriculum Vitae Bulletins de note Diplôme Attestation de droits à la sécurité sociale Attestation de recensement ou journée d'appel

Tout document tronqué, illisible, flou ou erroné entrainera un retard dans le traitement et l'avancé de votre candidature.

Certains documents demandés sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Faute de ces documents, l'inscription risque d'être compromise.

Dans le cadre de l'accompagnement à la formation, et selon votre parcours scolaire, une évaluation des acquis et/ou un entretien sera réalisé à l'IMSE.

VOUS RECHERCHER UNE ENTREPRISE

- Trouvez dès que possible un employeur dans le métier choisi.
- Votre candidature sur le site de l'IMSE est une démarche importante pour vous aider à trouver un maître d'apprentissage. Elle est proposée à une entreprise ayant déposé une offre sur notre site.
- La recherche est **réalisée par le jeune et son entourage**. Réseau personnel (famille – connaissances) ; site internet des employeurs qui m'intéressent ; rencontre directement sur manifestations ; porte à porte...
- **Mini-stages découverte** : pendant les vacances scolaires (5 jours maximum) par le biais d'une convention Chambre de Métiers et de l'Artisanat. C'est un moyen de tester un métier et de construire mon projet professionnel. Etoffer mon CV – « période d'essai » avec futur employeur...
- **Sites internet** : <https://www.apprentissage-auvergnerhonealpes.fr>
<https://oreka.auvergnerhonealpes-orientation.fr>
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>
<https://m.unmetierdeouf.fr>
Mercredis de l'apprentissage, rdv à la CMA

VOUS AVEZ TROUVÉ VOTRE ENTREPRISE

- CANDIDATER à la formation sur www.im-saintetienne.fr/integrer-limse/
- **Complétez AVEC votre futur employeur** la *Fiche de renseignements* obligatoire. Fiche que vous retrouvez sur le site IMSE « *J'ai trouvé mon entreprise* »
- Retournez cette fiche à l'IMSE par mail à administration@im-saintetienne.fr

Cette fiche permet :

- D'établir le **contrat d'apprentissage**
- D'établir la **convention de formation** qui précise le programme de la formation, le calendrier de l'alternance
- Et de procéder à une **inscription provisoire** à l'IMSE.

Il vous sera demandé **VOTRE n° de sécurité sociale (NIR)** ; si vous n'avez pas de carte vitale, celui-ci est à demander via le compte Ameli de votre représentant légal « Attestation de droit » « demander une attestation pour... »

Vous êtes en situation de handicap ? Nos services sont à vos côtés pour adapter vos conditions de formation. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver.

Contact : Sylvie GONNET Référente H+ : 04 77 59 31 98

Vous êtes **majeurs étranger** (hors Union européenne), **une autorisation de travail** est nécessaire. Se renseigner auprès de la Préfecture

Attention : tout document incomplet retarde la procédure d'inscription définitive et engage la responsabilité de l'employeur concernant le financement de la formation et des aides à l'embauche.

L'inscription du jeune sera définitive à réception des documents signés par les parties.

La mise en place des signatures électronique sera prochainement opérationnelles aussi il est important de communiquer numéros de portable et adresse mail.

• Aide aux 1ers équipements :

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- Les équipements professionnels spécifiques (tenue de travail et matériel professionnel de base : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatiques, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut subsister **un reste à charge** pour l'apprenant selon le secteur.

Rappel :

- La tenue professionnelle est **obligatoire en cours de pratique**, le jeune doit donc l'apporter le premier jour de sa formation sous peine de sanction.

• Moins de 15 ans :

2 conventions + 1 courrier d'accompagnement sont transmis avec le dossier d'inscription pour signature par l'entreprise et la famille. **Les documents sont retournés à l'IMSE qui se charge de faire signer le LP Benoît Fourneyron.** Une copie des documents signés est ensuite transmise à la famille et l'entreprise.

Contact : Corinne DECHANDON 04 77 59 31 82

• Restauration

Cafétéria sur place, produits cuisinés sur place

Reste à charge du jeune (tarifs 2024)

1 PLAT : 4,60 € – 2 PLATS : 5,00 € – 3 PLATS : 5,50 € – 4 PLATS : 6,00€

Carte à recharger par chèque, espèces ou CB

• Internat

L'IMSE dispose d'un internat avec 24 lits répartis sur 14 chambres. Nombre de places limité.

Demander une chambre sur <https://internat.im-saintetienne.fr/>

Tarifs : 30 € par nuit (petit déjeuner et dîner inclus non dissociables).

Prise en charge partielle des OPCO pour les apprentis.

Reste à charge des familles : **21 € par nuit pour les apprentis**